

# Politique en matière de santé, de sécurité et d'environnement

Le Groupe CSA s'engage à créer un monde meilleur, plus sûr et plus durable. Selon l'approche que nous adoptons, tous les incidents peuvent être évités. Par ailleurs, la gestion de la santé et de la sécurité ainsi que des impacts environnementaux constitue une responsabilité collective que doivent partager tous les employés du Groupe CSA.

## Nos engagements

Nos engagements sont les suivants :

- **des conditions de travail saines et sûres** : créer des conditions de travail saines et sûres. Éliminer ou réduire autant que possible les risques liés à la sécurité et à la santé physique et psychologique, ainsi que les risques connexes;
- **la protection de l'environnement** : s'engager à prévenir la pollution et tenir compte de la préservation des ressources, de la réduction des déchets ainsi que des pratiques d'approvisionnement durable;
- **l'amélioration continue** : suivre de près nos objectifs et nos progrès en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement et nous améliorer continuellement;
- **la participation et la formation des employés** : offrir à nos employés des occasions de s'investir et de suivre des formations pour favoriser un milieu de travail sûr et respectueux de l'environnement en leur permettant de prendre part à des programmes sur la santé et la sécurité au travail et l'environnement et de participer à l'élaboration des objectifs et des cibles de ces programmes;
- **le respect de nos obligations en matière de conformité et de nos obligations juridiques** : respecter et même surpasser les lois, les réglementations, les normes et les autres obligations qui portent sur la santé, la sécurité et la protection de l'environnement en mettant en oeuvre des politiques et des pratiques à l'échelle internationale dans le cadre de toutes nos activités. Nous nous efforçons de maintenir un niveau de gestion de la santé et la sécurité au travail et de la protection de l'environnement homogène dans tous nos bureaux;
- **l'intégration aux activités de la société** : tenir compte de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement dans l'exécution quotidienne et dans le développement de nos activités.

Approuvé par :



David Weinstein, président et directeur généra

## Responsabilités des employés

Il incombe à tous les employés de tenir compte de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement dans les activités du Groupe CSA. Leurs responsabilités portent notamment sur :

- **le signalement de conditions de travail et d'actes dangereux** : chaque employé est responsable de signaler toute situation dangereuse, toute condition peu respectueuse de l'environnement et tout incident, en utilisant les canaux de communications adéquats;
- **la compréhension et le respect des politiques et des programmes sur la santé, la sécurité et la protection de l'environnement** : chaque employé est responsable des actions qu'il pose à l'égard de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement; il doit également comprendre les politiques et les programmes qui s'y rattachent.

La création d'un monde meilleur, plus sûr et plus durable commence ici même. Nous assumons la responsabilité collective de créer, de maintenir et d'améliorer la santé et la sécurité dans notre milieu de travail pour nos employés, et nous prenons les mesures nécessaires pour réduire notre empreinte écologique.

Appuyé par :

Directeur du site

### Références

HSE-ALL-Manuel de SSE  
ISO 14001:2015 Systèmes de management environnemental – Exigences et lignes directrices pour son utilisation  
ISO 45001:2018 Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail – Exigences

Politique de la société : Article 3.3  
Préparé par : Ressources humaines  
Date de parution : Octobre 2018  
Remplace: Avril 2018